

Paris, le 13 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION DU RAPPORT 2009 SUR LA SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT ET DES SYSTÈMES D'ÉCHANGE

Chaque jour, près de 400 milliards d'euros sont échangés en France dans les systèmes de paiement de montant élevé (soit plus de 20 % du produit intérieur brut annuel). L'usage des moyens de paiement scripturaux est également particulièrement développé en France où on compte 248 paiements par habitant par an en 2008, soit l'une des moyennes les plus élevées en Europe.

Le bon fonctionnement des systèmes d'échange est essentiel à la stabilité financière et la sécurité des moyens de paiement est indispensable pour assurer la confiance dans la monnaie. La Banque de France est chargée de :

- « s'assurer de la sécurité des moyens de paiement scripturaux et de la pertinence des normes applicables en la matière » ;
- « veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement » ;
- « veiller à la sécurité des systèmes de compensation, de règlement et de livraison des instruments financiers ».

La période récente a été marquée par la poursuite de l'intégration européenne des moyens de paiement et des systèmes d'échange avec le début de la mise en œuvre de l'Espace unique des paiement en euro (SEPA- « Single Euro Payment Area ») et le lancement de nouvelles plateformes d'échange à vocation pan-européenne qui ont notamment remplacé les anciens systèmes de la Place de Paris. Ces évolutions contribuent à l'unification financière de l'Union européenne ; elles se sont déroulées avec succès dans un contexte de crise financière qui a soumis les systèmes d'échange à plusieurs défis importants. Malgré un environnement mouvementé marqué par une augmentation significative mais ponctuelle des volumes échangés, de fortes tensions sur la liquidité bancaire et la défaillance de certains établissements non résidents, qui participaient à de nombreux systèmes dans différents pays, les systèmes d'échange ont bien fonctionné.

La crise financière a cependant mis en évidence l'intérêt des chambres de compensation avec contrepartie centrale pour les transactions négociées de gré à gré, notamment les dérivés de crédit. Par rapport aux transactions bilatérales, la compensation multilatérale permet de réduire les risques si la chambre est solide; l'accès au refinancement de la banque centrale est une des composantes de cette solidité et le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne a rappelé l'importance de disposer d'au moins une chambre de compensation avec contrepartie centrale pour les dérivés de crédit échangés de gré à gré au sein de la zone euro (décisions du 18 décembre 2008 et du 16 juillet 2009).

La Banque de France a également poursuivi ses actions en faveur du renforcement de la sécurité des moyens de paiement. Elle a invité les banques à renforcer l'authentification des clients des services de paiement sur les sites de banque en ligne dont l'utilisation connaît un succès croissant. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire que les moyens d'identification des clients effectuant des paiements reposent sur les techniques les plus robustes (authentification « non rejouable »). En outre, les banques ont été encouragées à généraliser l'utilisation d'un filigrane de haute qualité sur les chèques de banque, ce qui permet d'améliorer la protection contre la contrefaçon.

Le rapport sur la surveillance des moyens de paiement et des systèmes d'échange est disponible sur le site <u>Internet de la Banque de France</u>; contact : yvon.lucas@banque-france.fr.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél: 01 42 92 39 00 - Télécopie: 01 42 60 36 82